

M. LE MAIRE

D -20090311

Budget de l'exercice 2009. Décision modificative n° 1.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2009 les résultats et reports de l'exercice 2008, et de procéder à de nouveaux ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la nouvelle norme comptable M14 :

- I - Les résultats et reports de l'exercice 2008 pour intégration
- II - Les opérations nouvelles de l'exercice 2009

I - INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2008

Conformément à la délibération du 22 juin 2009 ayant approuvé le compte administratif 2008 et affecté le résultat, les restes à réaliser et les résultats doivent être repris dans le budget de l'exercice 2009 comme suit :

1 - Budget VILLE

Dépenses d'investissement :

Besoin de financement 2008 : 36 861 901.88 euros (compte 001)

Restes à réaliser 2008 : 58 430 789.89 euros

Recettes d'investissement :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 34 983 937.65 euros (compte 1068)

Restes à réaliser 2008 : 60 308 754.12 euros

Dépenses de fonctionnement :

Restes à réaliser 2008 : 2 216 215.93 euros

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté : 4 701 349.46 euros (compte 002)

Soit un solde positif de 2 485 133.53 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2009.

2 – Budget REGIE DES SPORTS ET LOISIRS

Dépenses d'investissement :

Besoin de financement 2008 (D001)

0 euro

Restes à réaliser 2008

127 026.13 euros

Recettes d'investissement

Excédent de financement CA 2008 (R001)	243 166.11 euros
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	0 euro
Restes à réaliser 2008	0 euro

Dépenses de fonctionnement

Restes à réaliser 2008	0 euro
------------------------	--------

Recettes de fonctionnement

Excédent reporté 2008 (R002)	136 434.18 euros
------------------------------	------------------

Soit un solde positif de 136 434.18 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2009.

II- DECISION MODIFICATIVE N° 1

Après le vote du Budget et compte tenu des premiers éléments d'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Compte tenu des éléments nouveaux non connus lors du vote du budget il convient d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes réelles ainsi que les opérations d'ordre budgétaires s'y rapportant.

Aussi, compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice antérieur et de l'inscription d'opérations nouvelles,

VU l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

VU la Loi 96-142 du 21 février 1996,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2009.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

➤ **En recettes à la somme de 118 794 967,87 Euros**
dont : 118 298 553,14 Euros pour la Ville
dont : 496 414,73 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

➤ **en Dépenses à la somme de 118 794 967,87 Euros**
dont : 118 298 553,14 Euros pour la Ville
dont : 496 414,73 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

La décision modificative n° 1 permet de procéder à des ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Beaucoup de ces ajustements sont des transferts de crédits (changement d'imputation comptable, virements entre sections) qui sont équilibrés et budgétairement neutres.

Séance du lundi 22 juin 2009

Il existe cependant des opérations notamment en investissement qui doivent faire l'objet de crédits nouveaux ou complémentaires financés par l'utilisation de l'excédent 2008 ou de nouvelles recettes parmi lesquelles le remboursement (par anticipation) du FCTVA 2008 dans le cadre du plan de relance gouvernemental.

Les principales opérations sont les suivantes :

Subventions	
Subventions diverses	0,66 M€
Nuit du fleuve	0,25 M€
Subvention complémentaire C.C.A.S.	0,36 M€
Crédits complémentaires	
Personnel	0,5 M€
Solde EVENTO	0,36 M€
Eclairage Public Maintenance	0,83 M€
Participation CPA In Cité	0,5 M€
Contrôle d'accès Maintenance	0,1 M€
CITELUM Protocole transactionnel	0,13 M€
Sanisettes, installation	0,12 M€
Culture divers	0,19 M€
S I V U	0,2 M€
Non valeurs, Titres annulés	0,19 M€
Crédits de fonctionnement divers	0,24 M€
Acquisitions et fonds de concours	
Pépinière d'entreprises Chartrons	2,27 M€
Terrain Ilot Armagnac	1,08 M€
Immeuble rue de Cheverus (pour le Collège Cheverus)	0,7 M€
Bail commercial Cours Victor Hugo	0,4 M€
Divers	0,17 M€

Travaux, études et subventions d'équipement	
Bourse du travail	0,47 M€
Halle aux Farines, sécurisation	0,39 M€
Piscine Judaique	1 M€
Extension Contrôles d'accès	0,4 M€
Illuminations de Noël	0,4 M€
Parking Mériadeck, mise en conformité	0,17 M€
Systèmes de sauvegarde informatique	0,21 M€
Pôle Universitaire de Gestion, révisions de prix	0,28 M€
La Benaugue, déplacement terrain de pétanque	0,15 M€
Subvention d'équipement CAM Tennis Maginot	0,1 M€
Mobilier anti stationnement	0,25 M€
Centre culturel du vin, Etudes	0,1 M€
Base sous marine, transformateur	0,07 M€
Déplacement City Stade Queyries	0,07 M€
Mairies de Quartiers, travaux	0,07 M€
Eglise Sacré Cœur, accès handicapés	0,07 M€
Garde corps Mériadeck tranche 2009	0,08 M€
Divers	0,92 M€

Séance du lundi 22 juin 2009

Le financement correspondant s'établit de la façon suivante :

Excédent 2008 :	2,49
	M€
Produit et compensations fiscales	-1,8
	M€
DGF	1 M€
Dotations Nationales de Péréquation	0,25
	M€
Taxe de séjour	0,2 M€
FCTVA plan de relance	7,54
	M€
T. L. E.	0,19
	M€
Cession terrain Armagnac	1,08
	M€
Assurance Piscine Judaïque	1 M€
Assurance Salle des Peintres	1,5 M€
Assurance Halle aux farines	0,96
	M€
Pépinière Chartrons, participations	1,53
	M€
Subventions diverses et participations	0,41
	M€
Cession rue Poujeau	-1,9 M€

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons un excédent de 136.434 euros. Vous avez un tableau qui reprend les opérations en cours qui concernent ce crédit.

Pas de difficultés particulières pour ce qui me concerne.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON.

MME AJON. -

Dans cette décision modificative l'opération du déplacement du city stade Queyries nous apparaît comme un véritable symbole du gaspillage de l'argent public.

Ce city stade n'a pas 3 ans ; il est utilisé dans de bonnes conditions par ses utilisateurs ; il n'a jamais été vandalisé ; et vous nous proposez de le déplacer un peu plus loin sur le Parc aux Angéliques.

Nous nous demandons pourquoi. Nous ne comprenons pas pourquoi.

De plus vous avez décidé ce nouvel emplacement sans concertation des habitants des bâtiments riverains de Clairienne qui y sont d'ailleurs opposés. Pourquoi ne pas les entendre ? Peut-être pour redéplacer une troisième fois ce city stade pour faire payer trois fois le même investissement aux Bordelais, alors que le manque de structures de proximité est criant dans notre ville.

Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Eh oui ! C'est bien difficile de changer quoi que ce soit. Heureusement qu'on a le soutien d'une grande majorité des Bordelais.

La réponse à votre question est très simple. Vous la connaissez, Madame. Ce city stade a été mal implanté, à quelques mètres – je ne suis même pas sûr que ce soit à quelques mètres – des façades d'habitation, mais vraiment à l'immédiate proximité. C'était une erreur.

Il y a longtemps que j'ai dit devant la population en conseil de quartier que nous le déplaçons et nous allons le déplacer, parce qu'on ne peut pas imposer à 1, 2 ou 3 mètres des fenêtres des gens des activités sportives qui se déroulent parfois pendant la nuit.

Donc ce projet sera mené à bien.

Je mets aux voix la Décision Modificative.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS